

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 novembre 2020, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-507** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles d'interdiction de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée prévues à l'annexe «H» du Règlement numéro 1171.
- le règlement **AO-508** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à déplacer les deux espaces de stationnement réservés aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne.
- le règlement **AO-509** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard, à proximité du Théâtre Outremont.
- le règlement **AO-510** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal, à l'intersection de l'avenue Fernhill, et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes, au nord de l'avenue Van Horne.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 9 novembre 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

